

Procès-Verbal

Séance du 10 Février 2026

L' an 2026 et le 10 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de
OUDART Jean-Marie Maire

Présents : M. OUDART Jean-Marie, Maire, Mmes : COPIT Sabrina, DEPREUX Isabelle, MM : BERNARD Philippe, CARRARA Walter, CHAMPENOIS Hugues, HENON Aurélien, LEGER Dominique

Excusés ayant donné procuration : Mme DIAZ Doris à M. HENON Aurélien, MM : BAUDART Emmanuel à M. OUDART Jean-Marie, GAUCHER Pierre à M. LEGER Dominique

Absents : Mme COLINET Coralie, M. VUARNESSON Benoit

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8

Date de la convocation : 02/02/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

A été nommé secrétaire : M. HENON Aurélien

Objets des délibérations

SOMMAIRE

DESHERBAGE DES LIVRES DE LA MEDIATHEQUE - 01022026

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - 02022026

Marché A Procédure Adaptée : Gestion des Eaux Pluviales Rue du Petit Pont - 03022026

Charges chauffage au logement 1er étage 1 place de la Halle - 04022026

DIVERS

DESHERBAGE DES LIVRES DE LA MEDIATHEQUE

réf : 01022026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-1 alinéa 1,
Vu le Code Général de propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1241-1,

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déclasser, régulièrement, certains documents de la médiathèque.

Le Conseil municipal autorise le déclassement des documents suivants, provenant de la médiathèque municipale :

- Documents en mauvais état
- Documents au contenu obsolète
- Documents ne correspondant plus à la demande des lecteurs
- Exemplaires multiples

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Sur chaque document sera apposé le tampon "retiré des collections"

Ces documents sont cédés gratuitement à des institutions ou des associations si leur état général le permet, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler

Le Conseil Municipal charge le/la responsable de la médiathèque municipale de procéder à la mise en oeuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

réf : 02022026

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec le Conseil Départemental des Ardennes, concernant le partenariat pour le développement de la lecture publique entre la médiathèque et la Bibliothèque Départementale des Ardennes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Marché A Procédure Adaptée : Gestion des Eaux Pluviales Rue du Petit Pont

réf : 03022026

Le maire informe le Conseil Municipal du projet présenté par le Bureau d'Etudes DUMAY concernant la gestion des eaux pluviales Rue du Petit Pont.

Une consultation en marché à procédure adaptée doit être lancée.

Le Conseil Municipal valide le projet du Bureau d'Etudes DUMAY et autorise le Maire à lancer la consultation en marché à procédure adaptée.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Charges chauffage au logement 1er étage 1 place de la Halle

réf : 04022026

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux du réseau chauffage vont être entrepris afin de séparer et d'avoir deux compteurs distincts pour le bâtiment sis 1 Place de la Halle entre le rez-de-chaussée (la poste) et le 1er étage (locataire).

Etant donné que le locataire actuel au 1er étage paye 90€ de charges chauffage mensuel, il convient de les annuler, à compter du 1er mars 2026.

A cette date, les travaux seront effectués et le locataire réglera chaque fin d'année la régularisation suivant le relevé du compteur.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DIVERS :

- Information de l'arrivée de Mme LANGINY au secrétariat
- La boucherie ouvre le jeudi 12 février 2026, suite aux soucis électriques survenus fin 2025
- Concernant l'isolation par l'extérieur de la Poste ; les devis n'arrivent pas. Murs Peints est venu, mais il ne peut pas refaire à l'identique comme l'ABF le souhaite. Donc l'isolation n'est pas prêt de se faire, la commune étant sans solutions.
- Point sur l'eau : Aurélien va se renseigner afin de passer les compteurs en télérelevé, au fur et à mesure.
- Tour de garde des élections municipales

Le Maire
Jean-Marie OUDART

Secrétaire de séance
M. HENON Aurélien